

Le 18 février 2010

PROCÈS-VERBAL de la deuxième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, constituée par lettres patentes datées du 9 octobre 1991, tenue le 18 février 2010 à 19h00 au Centre administratif de la MRC, 216, chemin Old Chelsea, dans la municipalité de Chelsea à 19h00.

ÉTAIENT PRÉSENTS : madame Caryl Green, maire de la municipalité de Chelsea, monsieur Stephen Harris, maire de la municipalité de Cantley, monsieur Robert Goulet, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien, monsieur Daniel Malette, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, monsieur Edward J. McCann, maire de la municipalité de Pontiac, monsieur Jean Lafrenière, maire de la municipalité de Val-des-Monts et formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Robert Bussière, maire de la municipalité de La Pêche.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT : monsieur Ghislain Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC.

10-02-029 Adoption de l'ordre du jour

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Jean Lafrenière**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour gouvernant cette séance du Conseil soit adopté;

Avec les modifications suivantes :

1) Points à ajouter :

- a) 4f) Adoption du projet corrigé du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SRCSI) pour fins de consultation auprès des conseils municipaux
- b) 9b) Projet de centre régional de traitement des boues de fosses septiques – Création d'un comité consultatif relatif à l'information et aux communications
- c) 9c) Autorisation à inclure l'addenda 2 au contrat n° 09-05-141 pour les services professionnels spécialisés en traitement et gestion des boues de fosses septiques

2) Points à retirer :

- a) 5b) Autorisation pour l'achat d'une remorque pour véhicule pour le Service de la sécurité publique
- b) 7b) Nomination d'un membre de négociations de la 1^{ère} convention collective entre le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC des Collines-de-l'Outaouais – CSN et le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Adoptée à l'unanimité

10-02-030 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 21 janvier 2010

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 21 janvier 2010 soit adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

10-02-031 Nomination des membres des commissions et des comités non rémunérés

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Edward J. McCann
APPUYÉ par le MAIRE Jean Lafrenière**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil nomme par la présente les personnes suivantes à titre de membres des commissions et des comités non rémunérés suivants:

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises (ARMVFPO)	
Jean Lafrenière	Préfet suppléant et maire de la municipalité de Val-des-Monts
Vincent Barrette	Ingénieur forestier
Comité de bassin versant de la rivière du Lièvre	
Robert Goulet	Maire de la municipalité de L'Ange-Gardien
Jean Lafrenière	Préfet suppléant et maire de la municipalité de Val-des-Monts
Agence de bassin versant des 7	
Stephen Harris	Maire de la municipalité de Cantley
Stéphane Mougeot	Directeur, Service de l'aménagement et de l'environnement
Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais (URLSO)	
Bernard Mailhot	Maire suppléant de la municipalité de Val-des-Monts et conseiller
Comité PGMR (Ville de Gatineau – MRC)	
Robert Bussière	Préfet et maire de la municipalité de La Pêche
Ghislain Poulin	Directeur général et secrétaire-trésorier
Patrick Laliberté	Responsable de l'hygiène du milieu et des ressources matérielles
L'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (LATINO)	
Robert Bussière	Préfet et maire de la municipalité de La Pêche
Marcel Dufour	Responsable de la géomatique et des technologies (substitut)
Comité des sentiers récréatifs de l'Outaouais (CRÉO)	
Caryl Green	Maire de la municipalité de Chelsea
Marc Fortin	Agent de développement – CLD des Collines-de-l'Outaouais
Comité de travail CRÉO (Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois)	
Gabriela Jamett	Agente de développement écologique
Table culturelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais *	
Jean Lafrenière	Préfet suppléant et maire de la municipalité de Val-des-Monts
Stephen Harris	Maire de la municipalité de Cantley
Centre de services pour l'économie et l'emploi(CSÉE) *	
Stéphane Mougeot	Directeur, Service de l'aménagement et de l'environnement

Adoptée à l'unanimité

10-02-032 Modification à la résolution 09-12-337 – Comptes payés

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans la rédaction de la résolution 09-12-337 quant à la somme des comptes payés;

ATTENDU QUE ladite résolution indique la somme de 724 479,17 \$ tandis que la somme était de 1 084 797,86 \$;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Edward J. McCann
APPUYÉ par le MAIRE Jean Lafrenière**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente, la modification à la résolution 09-12-337 pour qu'elle reflète la somme de 1 084 797,86 \$.

Adoptée à l'unanimité

10-02-033 Désignation de personnes responsables de l'accès aux documents

ATTENDU QUE la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1, a.8) stipule que le responsable de l'accès aux documents est la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions que la présente loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE ce même article stipule que cette personne peut désigner comme responsable un membre de l'organisme public ou de son conseil d'administration, selon le cas, ou un membre de son personnel de direction et lui déléguer tout ou partie de ses fonctions;

ATTENDU QUE ce Conseil juge opportun de désigner deux (2) personnes responsables de l'accès aux documents, un(e) responsable des documents reliés aux opérations policières et un(e) responsable des documents administratifs;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Daniel Malette
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil désigne par la présente, monsieur Ghislain Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, responsable des dossiers administratifs et comme substitut, madame Danielle Brisebois, directrice du Service des ressources humaines, et monsieur Sylvain Tanguay, lieutenant aux enquêtes, responsable de l'accès aux documents reliés aux opérations policières et comme substitut monsieur Steve Poirier, enquêteur.

Adoptée à l'unanimité

10-02-034 AVIS DE MOTION – Règlement d'emprunt n° 145-10 visant à financer l'achat d'équipement pour l'amélioration du service 9-1-1 du Service de la sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Conformément à l'article 445 du Code municipal, **Avis de motion** est par la présente donné par Jean Lafrenière, maire de la municipalité de Val-des-Monts, à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement d'emprunt visant à financer l'achat d'équipement pour l'amélioration du service 9-1-1 du Service de la sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

10-02-035 Adoption du projet corrigé du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) pour fins de consultation auprès des conseils municipaux

ATTENDU les dispositions de l'article 8 de la Loi sur le sécurité incendie (2000, Chapitre 20) obligeant les MRC à établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, un schéma de couverture de risques destiné à déterminer, pour tout le territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

ATTENDU QUE la MRC a procédé, en conformité avec les dispositions de l'article 14 de cette même Loi, avec l'aide du chargé de projet en sécurité incendie et du comité de sécurité incendie, à un recensement et à l'évaluation des risques d'incendie, des moyens, des mesures et des ressources;

ATTENDU QUE par la suite, la MRC a soumis dans un document les objectifs de protection optimale ainsi que les stratégies pour atteindre ces objectifs;

ATTENDU QUE les municipalités, conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi susmentionnée, doivent donner leur avis à l'autorité régionale (MRC) sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts de celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières ainsi qu'en complétant un projet de mise en œuvre;

ATTENDU QUE la MRC a apporté les correctifs nécessaires au schéma afin d'inclure les recommandations du ministère de la Sécurité publique pour se conformer à ses exigences;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte par la présente, pour fins de consultation auprès des conseils municipaux, le projet corrigé du « *schéma de couverture de risques en sécurité incendie* » dont copie est déposée séance tenante.

Adoptée à l'unanimité

10-02-036 Comptes payés

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine par la présente, sur la recommandation du Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, les listes de chèques émis ci-incluses, conservées en annexe au procès-verbal de la présente séance aux pages CP-10-02 (1 à 21) et totalisant la somme de 1 650 653,08 \$.

Je, soussigné, certifie par la présente que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses ci-haut approuvées.

Ghislain Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

10-02-037 Autorisation pour l'achat d'un logiciel d'encaissement des Caisses populaires Desjardins pour la Cour municipale

ATTENDU QUE la Cour municipale reçoit, quotidiennement, un grand nombre de paiements par la poste;

ATTENDU QUE l'ouverture des enveloppes, la gestion et les encaissements de ces paiements peuvent prendre jusqu'à 3 heures par jour;

ATTENDU QUE les Caisses populaires Desjardins offrent le service d'encaissement et de dépôt au compte de la MRC et qu'un logiciel d'encaissement permettrait à la Cour municipale de verser directement les encaissements dans le système de la Cour municipale;

ATTENDU QUE ce logiciel réduira grandement les heures requises pour ouvrir le courrier;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande l'achat dudit logiciel;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat du logiciel d'encaissement des Caisses populaires Desjardins, au montant de 215,75 \$, (après ristourne)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même le poste budgétaire « 1-21-721-00-000 » fonds de roulement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

10-02-038 Appui pour la mise en place des paiements pré-autorisés pour la clientèle de la Cour municipale

ATTENDU QUE le logiciel de la Cour municipale permet de traiter les paiements pré-autorisés par des défendeurs qui sont en entente de paiements;

ATTENDU QU'un grand nombre de demandes ont été reçues à la Cour municipale pour mettre en place le service des paiements pré-autorisés;

ATTENDU QU'en mettant en place ce service, la Cour municipale offrira à sa clientèle une meilleure accessibilité à la Cour et augmentera l'efficacité et la rapidité des paiements à recevoir mensuellement;

ATTENDU QUE le Service de la Cour municipale désire mettre en œuvre ce service, et ce avant la fin mars 2010, afin d'offrir un service de paiements additionnel à la population;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande la mise en œuvre dudit service;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris
APPUYÉ par le MAIRE Jean Lafrenière**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la mise en œuvre du service de paiements pré-autorisés, et ce avant la fin mars 2010.

Adoptée à l'unanimité

10-02-039 Autorisation pour l'achat du logiciel de synchronisation « Blackberry professionnel server express »

ATTENDU QUE ce Conseil a approuvé lors de l'adoption du budget 2010, l'achat du logiciel de synchronisation « Blackberry professionnel server express » pour la synchronisation automatique des téléphones « Blackberry » avec le logiciel Microsoft Outlook;

ATTENDU QUE ce logiciel offre des outils plus performants pour la synchronisation des courriels, agenda ainsi la liste les contacts ;

ATTENDU QUE la firme Action Solutions d'affaires (Bell) est notre fournisseur de services cellulaires;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande l'achat dudit logiciel;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat du logiciel de synchronisation « Blackberry professionnel server express » au montant de 2 240,56 \$ (après ristourne) de la firme Action Solutions d'affaires (Bell)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même le poste budgétaire suivant : « 02-210-00-726 » – Achats ameublements et équipements de bureau

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents inhérents à cette acquisition.

Adoptée à l'unanimité

10-02-040 Renouvellement du contrat avec la compagnie Victrix pour effectuer l'entretien du logiciel de gestion des clés eToken au Service de la sécurité publique

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler le contrat avec la compagnie Victrix, pour effectuer l'entretien du logiciel de gestion des clés eToken du Service de la sécurité publique;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande le renouvellement dudit contrat d'entretien;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la signature du renouvellement du contrat d'entretien avec la compagnie Victrix pour une période de 12 mois, au coût de 1 015,10 \$ (après ristourne)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même le poste budgétaire « 02-270-00-526 » – Entretien et réparations – Machinerie, outillage et équipement.

Adoptée à l'unanimité

10-02-041 Autorisation pour l'achat d'équipements informatiques pour les Services de l'évaluation foncière et des technologies, la direction générale, les ressources humaines, l'aménagement et l'hygiène du milieu et la sécurité publique

ATTENDU QUE ce Conseil a approuvé lors de l'adoption du budget 2010, le remplacement de certains équipements informatiques désuets;

ATTENDU QUE le responsable de la géomatique et des technologies de l'information a procédé à une demande de soumission sur invitation auprès de Microrama Informatique Inc;

ATTENDU QUE la firme Microrama Informatique Inc. est revendeur des produits Hewlett-Packard et qu'il nous offre le prix du secteur public;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande l'achat desdits équipements informatiques;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat des équipements informatiques pour les Services de l'évaluation foncière et des technologies, la direction générale, les ressources humaines, l'aménagement et l'hygiène du milieu et la sécurité publique, au montant de 17 184,49 \$ (après ristourne) de la compagnie Microrama Informatique Inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour ces achats à même les postes budgétaires suivants : « 02-800-00-726, 02-130-00-726, 02-160-00-726, 02-610-00-726 et 02-210-00-726 » – Achats ameublements et équipements de bureau

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents inhérents à ces acquisitions.

Adoptée à l'unanimité

10-02-042 Mandat à la firme 123xplore pour procéder à la migration de l'interface de mises à jour des sites web de la MRC et celui du Service de la sécurité publique

ATTENDU QUE ce Conseil a approuvé lors de l'adoption du budget 2010, la migration de l'interface de mises à jour des sites web de la MRC ainsi que celui de la sécurité publique à la version 1.5.14;

ATTENDU QUE la nouvelle version de migration de l'interface de mises à jour des sites Web offre des outils plus performants pour les mises à jour des sites web;

ATTENDU QUE la firme 123xplore a fait la conception du nouveau portail de la MRC;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande la migration à cette nouvelle version;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à octroyer un mandat à la firme 123xplore pour procéder à la migration de l'interface de mises à jour des sites web de la MRC et celui du Service de la sécurité publique, pour un montant de 1 618,13 \$ (après ristourne)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour ces achats à même les postes budgétaires suivants : « 02-120-00-335, 02-130-00-335, 02-160-00-335, 02-210-00-335, 02-470-00-335, 02-610-00-335, 02-690-00-335, 02-800-00-335 » – Dépense internet

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents inhérents à son attribution.

Adoptée à l'unanimité

10-02-043 Centre de tri de matières recyclables – Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres public pour retenir les services d'un entrepreneur en construction pour la réfection de la toiture

ATTENDU QUE la toiture du centre de tri de matières recyclables a été endommagée en février 2009 lors d'une opération de déglacage et des réparations sont nécessaires afin d'assurer son intégrité;

ATTENDU QUE la réparation de la toiture a fait l'objet d'une réclamation auprès des assureurs de la MRC et ceux-ci demandent que la MRC soit responsable de la planification et réalisation de ces travaux de réfection;

ATTENDU QUE ces travaux de réfection ont été évalués à plus de 100 000,00 \$ et qu'en conformité avec le Régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux prévu au Code municipal, ceux-ci doivent faire l'objet d'un appel d'offres public;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services recommande de procéder à un appel d'offres public pour retenir les services d'un entrepreneur pour effectuer la réfection de la toiture du centre de tri de matières recyclables;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres public pour retenir les services d'un entrepreneur en construction pour effectuer la réfection de la toiture du centre de tri de matières recyclables

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à publier les avis requis et à cet effet, l'autorise à approprier une somme de 1 500,00 \$ à même le poste budgétaire « 02-453-00-341 » - Dépense publicités - Journaux et revues

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer tous les documents requis aux fins de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

10-02-044 Centre administratif de la MRC – Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'octroi d'un contrat pour effectuer des travaux de rénovation de la salle du Conseil et de la Cour municipale

ATTENDU QUE des travaux de rénovation sont requis à la salle du Conseil et de la Cour municipale afin d'assurer le maintien du centre administratif de la MRC en bon état;

ATTENDU QUE la firme Judand Ltée a offert d'effectuer les travaux de rénovation, soit le remplacement des tapis, peindre les murs et plafonds et le remplacement des luminaires pour la somme de 13 659,74 \$ (montant après ristourne);

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services recommande de retenir les services de la firme Judand Ltée aux fins de procéder audit travaux;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à retenir les services de la firme Judand Ltée aux fins de procéder à des travaux de rénovation de la salle du Conseil et de la Cour municipale et ce, pour la somme de 13 659,74 \$ (après ristourne)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier la somme requise à cette fin, à même le poste budgétaire « 02-120-00-522 » - Entretien et réparation – Bâtiment et terrain.

Adoptée à l'unanimité

10-02-045 Autorisation pour l'achat de lumières judiciaires pour l'Identité judiciaire et support technique du Service de la sécurité publique

ATTENDU QUE le Service de la sécurité publique doit remplacer les lumières judiciaires et que la compagnie Crime Sciences Inc. est présentement le seul fournisseur qui répond à nos exigences pour cette pièce d'équipement;

ATTENDU QUE ledit fournisseur accepte de reprendre les équipements désuets en échange d'un crédit;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services recommande ledit achat;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Edward J. McCann**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat de lumières judiciaires pour l'Identité judiciaire et support technique du Service de la sécurité publique de la compagnie Crime Sciences Inc. au montant de 7 545,00 \$ (après ristourne)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même le poste budgétaire « 02-250-00-725 » - Achats machinerie, outillage et équipement.

Adoptée à l'unanimité

10-02-046 Autorisation pour l'achat d'une caméra de marque Nikon D300S digital SLR pour l'Identité judiciaire et support technique du Service de la sécurité publique

ATTENDU QUE le Service de la sécurité publique doit procéder à la mise à jour de certaines pièces d'équipements;

ATTENDU QUE le Service doit maintenant faire l'acquisition d'une caméra à haute résolution pour l'utilisation de l'agent de l'Identité judiciaire et support technique;

ATTENDU QUE cet équipement nous permet de répondre aux exigences de la Cour et aux besoins opérationnels du Service;

ATTENDU QUE le fournisseur accepte de reprendre les équipements désuets en échange d'un crédit;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services recommande ledit achat;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris
APPUYÉ par le MAIRE Jean Lafrenière**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat d'une caméra de marque Nikon D300S digital SLR pour l'Identité judiciaire et support technique du Service de la Sécurité publique de la compagnie Henry's Photo Video Digital au montant de 1 295,99 \$ (après ristourne)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même le poste budgétaire « 02-250-00-725 » – Achats machinerie, outillage, équipement.

Adoptée à l'unanimité

10-02-047 Autorisation pour l'achat de six (6) radios portatifs et accessoires pour la Division de la Sécurité du territoire du Service de la sécurité publique

ATTENDU QUE le Service de la Sécurité publique a procédé à l'achat de certains radios portatifs et qu'il y a lieu d'en faire le remplacement puisqu'ils sont maintenant non réparables et désuets;

ATTENDU QUE ce genre d'équipement est essentiel pour répondre aux besoins opérationnels;

ATTENDU QUE le Service de la Sécurité publique a procédé à une demande de soumissions par invitation et que les résultats sont les suivants :

Centre de Téléphone Mobile (CTM)	6 000,00 \$
Groupe CLR	6 505,50 \$

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services recommande ledit achat;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à l'achat de six (6) radios portatifs et accessoires pour la Division de la Sécurité du territoire du Service de la sécurité publique de la compagnie Centre de Téléphone Mobile (CTM) au montant de 6 472,50 \$ (après ristourne)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cet achat à même le poste budgétaire « 02-240-00-725 » – Achats machinerie, outillage, équipement.

Adoptée à l'unanimité

10-02-048 Virements de fonds

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente les virements de fonds suivants :

du poste budgétaire suivant :

02-800-00-149	Salaire temporaire	30 000 \$
	Somme :	30 000 \$

au poste budgétaire suivant :

02-800-00-419	Honoraires professionnels-autres	30 000 \$
	Somme :	30 000 \$

du poste budgétaire suivant :

02-120-00-940	Autres objets – Créances douteuses	4 000 \$
		Somme : 4 000 \$

au poste budgétaire suivant :

02-120-00-522	Entretien bâtiment & terrain	4 000 \$
		Somme : 4 000 \$

du poste budgétaire suivant :

01-233-42-453	INDEMNITE ASSURANCE – CENTRE DE TRI	1 500 \$
		Somme : 1 500 \$

au poste budgétaire suivant :

02-453-00-341	Dépenses publicité – Journaux et revues	1 500 \$
		Somme : 1 500 \$

du poste budgétaire suivant :

01-233-31-000	Autres revenus – intérêts – banque & placements	10 000 \$
		Somme : 10 000 \$

au poste budgétaire suivant :

02-470-00-419	Honoraires professionnels – Autres	10 000 \$
		Somme : 10 000 \$

du poste budgétaire suivant :

02-800-00-141	Salaires réguliers	4 400 \$
		Somme : 4 400 \$

au poste budgétaire suivant :

02-800-00-419	Honoraires professionnels – Autres	4 400 \$
		Somme : 4 400 \$

Adoptée à l'unanimité

10-02-049 Abrogation de la résolution 08-02-025 - Autorisation pour l'établissement d'une tarification pour l'hébergement et le soutien technique du site Web des rôles d'évaluation des municipalités de Pontiac, L'Ange-Gardien et Notre-Dame-de-la-Salette

ATTENDU QUE par sa résolution 08-02-025, ce Conseil autorisait le directeur général et secrétaire-trésorier à établir une tarification de 0,30 \$ de l'unité d'évaluation pour l'hébergement et le soutien technique du site Web des rôles d'évaluation des municipalités de Pontiac, L'Ange-Gardien et Notre-Dame-de-la-Salette;

ATTENDU QUE depuis 2009 les sept (7) rôles d'évaluation des municipalités sont maintenant sur le Web de la MRC;

ATTENDU QUE il n'y a pas lieu de facturer les municipalités de Pontiac, L'Ange-Gardien et Notre-Dame-de-la-Salette;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, abroge par la présente, la résolution 08-02-025 rétroactivement au 1^{er} janvier 2009.

Adoptée à l'unanimité

10-02-050 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à signer un contrat pour des services en évaluation foncière

ATTENDU QUE le maintien de l'inventaire des municipalités de Pontiac et Val-des-monts est en retard suite aux divers congés de maladie;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une personne pour la période du 23 avril au 31 décembre 2010 afin d'effectuer des travaux d'inspection;

ATTENDU QUE le maintien de l'inventaire de Val-des-Monts accuse un retard et qu'il doit être terminé au plus tard en août 2010 pour respecter les conditions de l'article 36.1 de la LFMQ;

ATTENDU QUE la majorité du maintien de l'inventaire de Pontiac doit être terminé au plus tard en juin 2010 et terminé au plus tard le 31 décembre 2010 pour respecter les conditions de l'article 36.1 de la LFMQ;

ATTENDU QUE le rôle de la municipalité de Pontiac doit faire l'objet d'une équilibrage en 2010 et que cette dernière ne peut pas être effectuée simultanément au maintien de l'inventaire;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier, à retenir les services d'un inspecteur afin d'effectuer, en surcroît de travail, du maintien de l'inventaire

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier d'approprier une partie des sommes nécessaires (5 900,00 \$) pour ce contrat à même le poste budgétaire « 02-800-00-419 » – Honoraires professionnels-autres

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU pour la seconde partie (12 950,00 \$) d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier d'approprier les sommes nécessaires pour ce contrat à même le surplus accumulé 2009.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer toutes les modalités de ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

10-02-051 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à signer un contrat pour des services en évaluation foncière, saisie de données et croquis

ATTENDU QUE le maintien d'inventaire de la municipalité de Pontiac ainsi que Val-des-Monts est en retard suite aux divers congés de maladie;

ATTENDU QUE ce Conseil a déjà autorisé, par la résolution 09-10-260, l'embauche d'un inspecteur de façon occasionnel;

ATTENDU QU'il y a eu lieu de retenir les services d'une personnes pour un maximum de 150 heures, entre le 8 février et le 23 avril, afin de fournir des services de saisie de données et de dessin de croquis afin de rattraper une partie de ce retard;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande de retenir une (1) personne sur appel pour combler une partie de ce retard;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Edward J. McCann**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à retenir les services de monsieur Jonathan Charlebois pour effectuer, en surcroît, de la saisie de données et des dessins de croquis des dossiers des inspecteurs au Service de l'évaluation foncière et des technologies;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à défrayer les coûts de ce contrat pour un montant maximum de 2 100,00 \$ à même le poste budgétaire suivant : « 02-800-00-419 » – Honoraires professionnels-autres

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et signer toutes les modalités de ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

10-02-052 Confirmation du statut d'employé régulier pour madame Jacinthe Charron aux Services des ressources humaines et ressources financières

ATTENDU QUE par sa résolution 09-02-042, ce Conseil nommait, suite à un processus de sélection, madame Jacinthe Charron au poste de commis au Service de l'aménagement et des ressources financières;

ATTENDU QU'une réorganisation des deux (2) postes de commis a été effectuée en juillet 2009 et que Madame Charron occupe maintenant le poste de commis aux Services des ressources humaines et ressources financières;

ATTENDU QUE madame Jacinthe Charron complètera sa période probatoire de douze (12) mois en date du 9 mars 2010;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande la confirmation du statut d'employée régulier pour Madame Charron;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil confirme par la présente, le statut d'employée régulier à madame Jacinthe Charron en date du 9 mars 2010, et ce à la satisfaction des services des ressources humaines et des ressources financières.

Adoptée à l'unanimité

10-02-053 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier pour accueillir trois (3) étudiants en stage d'étude non rémunéré du 23 mars au 23 avril 2010

ATTENDU QUE le Service de l'évaluation foncière et des technologies de l'information désire accueillir trois étudiants du Centre de formation professionnel Compétences Outaouais;

ATTENDU QUE ce stage est d'une durée de 120 heures et n'est pas rémunéré;

ATTENDU QUE ces étudiants suivent actuellement une formation en Dessin de bâtiment;

ATTENDU QUE ces étudiants seront amplement qualifiés pour numériser les croquis des dossiers d'évaluation foncière;

ATTENDU QUE la formation offerte est très pertinente pour le Service de l'évaluation foncière et des technologies;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier d'accueillir trois (3) étudiants en stage d'étude sans rémunération du 23 mars au 23 avril 2010.

Adoptée à l'unanimité

10-02-054 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier pour procéder à une demande d'aide financière à Emploi-Québec pour l'embauche d'un inspecteur au maintien de l'inventaire

ATTENDU QUE le maintien d'inventaire des municipalités de Pontiac ainsi que Val-des-monts est en retard suite aux divers congés de maladie;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une personne pour la période du 23 avril au 31 décembre 2010 afin d'effectuer, en surcroît, le maintien de l'inventaire;

ATTENDU QUE le maintien de l'inventaire de Val-des-Monts accuse un retard et qu'il doit être terminé au plus tard en août 2010 pour respecter les conditions de l'article 36.1 de la LFMQ;

ATTENDU QUE la majorité du maintien de l'inventaire de Pontiac doit être terminé au plus tard en juin 2010 et doit se poursuivre afin d'être terminé le 31 décembre 2010 pour respecter les conditions de l'article 36.1 de la LFMQ;

ATTENDU QUE le rôle de la municipalité de Pontiac doit faire l'objet d'une équilibrage en 2010 et que cette dernière ne peut pas être effectuée simultanément au maintien de l'inventaire;

ATTENDU QU'Emploi-Québec offre de l'aide financière jusqu'à concurrence du salaire minimum de l'heure pour un période pouvant aller jusqu'à 52 semaines sur présentation d'un projet d'embauche et sur approbation du Conseil;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Daniel Malette
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, avec l'approbation du directeur général et secrétaire-trésorier, autorise à présenter un projet d'embauche d'un inspecteur afin d'effectuer, en surcroît de travail, le maintien de l'inventaire

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier d'approprier les sommes nécessaires (18 200,00 \$) pour cet embauche à même le surplus cumulé 2009.

Adoptée à l'unanimité

10-02-055 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier pour procéder à l'embauche de deux (2) dessinateurs contractuels

ATTENDU QUE le projet de la modernisation des dossiers d'évaluation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire exigera la numérisation de l'ensemble des croquis de tous les bâtiments;

ATTENDU QUE les dossiers du Service de l'évaluation foncière et des technologies contiennent plus de 20 000 croquis qui doivent être numérisés;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services de deux (2) personnes pour la période du 23 avril au 31 décembre 2010 afin d'effectuer, en surcroît, la numérisation de croquis;

ATTENDU QUE l'offre de service pour la numérisation des croquis soumise par la firme Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés n'avait pas été retenu en raison des coûts relativement élevés pour ce type de mandat;

**EN CONSÉQUENCE il est proposé par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, avec l'approbation du directeur général et secrétaire-trésorier, autorise à retenir les services de deux (2) dessinateurs afin d'effectuer, en surcroît, la numérisation des croquis

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier d'approprier les sommes nécessaires pour ce contrat à même le poste budgétaire « 02-800-00-419 » – Honoraires professionnels-autres

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et signer toutes les modalités de ce contra.

Adoptée à l'unanimité

10-02-056 Prolongation de la période probatoire de la commis à la Direction générale et au Service de l'aménagement et de l'environnement

ATTENDU QUE la commis n'a pu compléter sa formation pendant sa période probatoire de douze mois audit poste de commis à la direction générale et au Service de l'aménagement et de l'environnement;

ATTENDU QUE la Direction générale et le Service de l'aménagement et de l'environnement recommande une prolongation jusqu'au 31 mai 2010 pour satisfaire à l'ensemble des exigences de ce poste;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande la prolongation de la période probatoire de la commis selon les modalités prévues à la lettre d'entente signées à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil confirme par la présente, la prolongation de la période probatoire de la commis du 9 mars 2010 au 31 mai 2010 afin qu'elle complète sa formation pour répondre aux exigences du poste de commis à la Direction générale et au Service de l'aménagement et de l'environnement.

Adoptée à l'unanimité

10-02-057 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à procéder par mandat pour retenir les services d'un procureur en relations de travail et en lésions professionnelles en milieu policier pour le Service de la sécurité publique

ATTENDU QUE nous avons une convention collective valide pour cinq (5) ans avec la Fraternité des policiers et policières de la MRC;

ATTENDU QU'il n'y a pas lieu de mandater une firme mais plutôt de procéder par mandat, lorsque nécessaire, pour représenter le Service de la sécurité publique dans les dossiers reliés aux relations de travail et lésions professionnelles en milieu policier;

ATTENDU QUE les mandats proposés seront transmis de façon ponctuelle afin de répondre aux besoins;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande ladite demande de procéder par mandat;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder par mandat pour retenir les services d'un procureur en relations de travail et en lésions professionnelles en milieu policier pour le Service de la sécurité publique

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les résolutions 09-11-319 et 09-11-320 soient abrogées.

Adoptée à l'unanimité

**10-02-058 Projet de centre de traitement des boues de fosses septiques –
Contrat à un consultant en communications**

ATTENDU QUE le Conseil a retenu par sa résolution 09-11-321, les services de la firme d'ingénierie CIMA+ de Gatineau pour effectuer une étude de pré faisabilité sur les besoins actuels et futurs en traitement, de l'analyse de deux (2) sites potentiels ainsi que la réalisation d'un tel centre sur un des deux (2) sites retenus;

ATTENDU QUE ce mandat prévoit de communiquer ouvertement et efficacement avec la population de la MRC et plus particulièrement avec les résidents de proximité et les médias toute l'information pertinente sur ce projet;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC doit être reconnu comme étant le maître d'œuvre de ce projet et que la décision ultime du choix du site lui revient;

ATTENDU QUE le 21 janvier 2010, des résidents de proximité des deux (2) sites de La Pêche ont déposé, au Conseil de la MRC, une pétition de 171 noms visant à faire suspendre l'étude en cours et à demander de revoir la méthodologie de celle-ci;

ATTENDU QUE trois (3) à cinq (5) soirées d'information sont prévues dans le mandat de CIMA+;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite utiliser une approche de communication diversifiée (documents, rencontres publiques, relations avec les médias, site Web, etc.) afin de fournir des renseignements utiles et pertinents à tous les publics ciblés selon les échéances du projet;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite être appuyé par une expertise pour réaliser ces activités;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande de retenir les services de monsieur Denis Saint-Jean, consultant en communications;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, entérine par la présente, le mandat accordé par la direction générale au consultant en communications, monsieur Denis Saint-Jean, consultant en communications, au montant de 2 000,00 \$ et l'autorise à retenir ses services pour la durée du projet pour un montant n'excédant pas 6 000,00 \$ (après ristourne)

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et à signer toutes les modalités administratives de ce contrat

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier d'approprier les sommes nécessaires pour ce contrat à même le poste budgétaire – « 02-470-00-419 » – Honoraires professionnels - autres.

Adoptée à l'unanimité

10-02-059 Projet de centre régional de traitement des boues de fosses septiques – Création d'un comité consultatif relatif à l'information et aux communications

ATTENDU QUE ce Conseil, par la résolution 09-11-321 accordait un mandat à la firme CIMA+, ayant son siège social au 420, boul. Maloney Est, Gatineau (Québec) J8P 1E7, visant les services professionnels relatifs à l'implantation future d'un centre régional de traitement des boues de fosses septiques, de fosses scellées et d'étang d'épuration;

ATTENDU QUE par sa résolution 10-066, la municipalité de La Pêche demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRC) de mettre sur pied un comité d'information relativement à ce projet;

ATTENDU QUE le mandat principal de ce comité est de transmettre au Conseil des maires de la MRC toute recommandation quant à l'information et aux communications requises afin d'assurer une transparence et l'accessibilité de l'information de ce projet à la population de la MRC;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services recommande la création d'un comité consultatif relatif à l'information et aux communications du projet de centre régional de traitement des boues de fosses septiques;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Robert Goulet**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil crée par la présente, un comité consultatif relatif à l'information et aux communications du projet de centre régional de traitement des boues de fosses septiques ayant comme mandat principal de transmettre au Conseil des maires de la MRC toute recommandation quant à l'information et aux communications requises afin d'assurer une transparence et l'accessibilité de l'information de ce projet à la population de la MRC

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce Conseil nomme par la présente, les personnes suivantes aux fins de siéger au sein dudit comité, à savoir :

Président du comité :

- Monsieur Ghislain Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC

Membres du comité :

- Madame Nicole Desroches, directrice générale du Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO);
- Monsieur Alain Piché, représentant de Les Amis de la Rivière Gatineau;
- Monsieur Giorgio Vecco, directeur général de l'Agence des bassins versants des 7 (rivière Gatineau);
- Monsieur Stéphane Mougeot, directeur, Service de l'aménagement et de l'environnement de la MRC ;
- 2 citoyens de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- 2 citoyens de la municipalité retenue pour recevoir le centre.

Personnes ressources :

- Monsieur Denis Saint-Jean, conseiller en communications;
- Monsieur Patrick Laliberté, responsable de l'environnement et des ressources matérielles de la MRC.

Adoptée à l'unanimité

10-02-060 Autorisation à inclure l'addenda 2 au contrat n° 09-05-141 pour les services professionnels spécialisés en traitement et gestion des boues de fosses septiques

ATTENDU QUE ce Conseil, par la résolution 09-11-321 accordait un mandat à la firme CIMA+, ayant son siège social au 420, boul. Maloney Est, Gatineau (Québec) J8P 1E7, visant les services professionnels relatifs à l'implantation future d'un centre régional de traitement des boues de fosses septiques, de fosses scellées et d'étang d'épuration;

ATTENDU QUE par sa résolution 10-050, la municipalité de La Pêche demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRC) d'apporter certaines précisions ou modifications au mandat octroyé à la firme CIMA+;

ATTENDU QU'il y a lieu d'inclure un addenda au contrat n° 09-05-141 afin que celui-ci reflète les attentes de la MRC et de la municipalité de La Pêche;

ATTENDU QUE le projet d'addenda a été présenté au Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services et que celui-ci recommande son inclusion au contrat n° 09-05-141;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à inclure l'addenda 2 au contrat n° 09-05-141 et à signer tous les documents relatifs à ce dernier.

Adoptée à l'unanimité

10-02-061 Fonds du Pacte rural – Étude de faisabilité du développement du noyau villageois de Cantley

ATTENDU QUE le projet cadre dans le Plan d'action du Pacte rural de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en ce qui a trait à l'organisation économique intégrée des infrastructures et services autour de noyaux villageois;

ATTENDU QUE le projet cadre dans le Plan d'action du Pacte rural de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ce qui a trait à l'organisation intégrée des services de proximité;

ATTENDU QUE le projet cadre dans le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2003-2008 du CLD des Collines-de-l'Outaouais en ce qui concerne la priorité d'intervention « Tourisme » dans l'objectif de contribuer à la revitalisation des noyaux villageois;

ATTENDU QUE le projet cadre dans le PALÉE 2003-2008 du CLD des Collines-de-l'Outaouais en ce qui concerne la priorité d'intervention « Culture et loisir » dans l'objectif de revitalisation des noyaux villageois;

ATTENDU QUE le projet rejoint l'attente signifiée par la MRC des Collines-de-l'Outaouais envers le CLD des Collines-de-l'Outaouais en ce qui a trait à l'épanouissement des noyaux villageois de la MRC;

ATTENDU QUE sur avis favorable de son comité d'investissement, le Conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais a adopté la résolution CA-10-14 à sa séance du 3 février 2010;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente, de verser un montant maximal de 13 400,00 \$ du Fonds du Pacte rural à la « **Municipalité de Cantley** », pour la réalisation du projet « **Étude de faisabilité du développement du noyau villageois de Cantley** », selon les conditions de l'entente à être conclue avec la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

10-02-062 Cours d'eau - Octroi d'un contrat de service pour l'application de la Politique sur la gestion des cours d'eau – Année 2010

ATTENDU QUE la MRC est responsable des cours d'eau municipaux au sens des articles 103 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'application de la Loi, ce Conseil a adopté sa politique sur la gestion des cours d'eau;

ATTENDU QUE cette politique requiert des ressources pour assurer les tâches dévolues au coordonnateur régional des cours d'eau;

ATTENDU QUE le 25 novembre 2009, la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté la résolution 09-11-326 aux fins de permettre un appel d'offres par invitation auprès des firmes suivantes :

1. Conception Plein Air
1243, rue Couture
Gatineau (Québec) J8P 1R5
2. WESA/Envir-Eau
201-160, boul. de l'Hôpital
Gatineau (Québec) J8T 8J1

ATTENDU QUE cet appel d'offres a été effectué conformément au régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux et l'offre de la firme Conception Plein Air fut jugée la plus avantageuse;

ATTENDU QU'un montant global de 50 000,00 \$ a été prévu au budget de l'année 2010 pour assurer les dépenses communes à l'ensemble des municipalités;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande l'octroi dudit contrat de service à la firme Conception Plein Air pour effectuer les tâches relatives au coordonnateur régional des cours d'eau;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente, d'octroyer à la firme Conception Plein Air, un contrat de service pour effectuer les tâches relatives au coordonnateur régional des cours d'eau à un taux horaire de 35,00 \$ ainsi que de défrayer les frais de déplacement à un taux de 0,40 \$ du kilomètre parcouru

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, son Honneur le Préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier, et à signer, pour et au nom de la MRC, un contrat de service pour l'année 2010 respectant les conditions énumérées dans la présente résolution

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier la somme requise à même le poste budgétaire « 02-610-00-419 » - Honoraires professionnels - autres

Adoptée à l'unanimité

10-02-063 H₂O des Collines - Développement d'un modèle de gouvernance participative de la ressource en eau - Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres public - Laboratoire responsable des tests d'eau

ATTENDU QUE le 7 avril 2008, la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRC) a conclu un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) confirmant le projet H₂O des Collines - Développement d'un modèle de gouvernance participative de la ressource en eau à titre de Laboratoire Rural;

ATTENDU QUE pour permettre la réalisation de ce projet, les services d'un laboratoire pour l'analyse bactériologique et physico-chimique de l'eau est requis;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services recommande de procéder à un appel d'offres public afin de combler ce besoin;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green
APPUYÉ par le MAIRE Jean Lafrenière**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à un appel d'offres pour retenir les services d'un laboratoire responsable de l'analyse bactériologique et physico-chimique de l'eau

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à publier les avis requis et à cet effet et à approprier une somme de 1 500,00 \$ à même le poste budgétaire « 02-610-09-341 » - Dépense publicité - Journaux et revues

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et signer tous les documents requis aux fins de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

10-02-064 Révision du schéma d'aménagement et de développement – Prolongation du délai accordé aux fins de permettre aux municipalités d'émettre leurs commentaires relativement au Document sur les principaux objets de la révision

ATTENDU QUE la MRC a amorcé le processus de révision de son schéma d'aménagement et de développement tel que le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le 15 octobre 2009, la MRC a adopté le Document sur les principaux objets de la révision (DOR) aux fins de permettre aux municipalités de la MRC d'émettre leurs commentaires quant aux principales orientations de cette révision;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* alloue une période maximale de 120 jours aux municipalités afin de transmettre à la MRC leurs commentaires quant au DOR et qu'il y a lieu de prolonger ce délai;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services recommande de prolonger le délai alloué aux municipalités aux fins de transmettre à la MRC leurs commentaires quant au DOR;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil prolonge le délai jusqu'au 31 mars 2010 aux fins de permettre aux municipalités de transmettre à la MRC leurs commentaires quant au Document sur les principaux objets de la révision du Schéma d'aménagement et de développement.

Adoptée à l'unanimité

10-02-065 Autorisation à la greffière de la Cour municipale à participer à une formation de l'Association des Greffiers de Cours municipales du Québec (AGCMQ) qui aura lieu le 19 mars 2010 à Brossard

ATTENDU QUE l'Association des greffiers de cours municipales du Québec organise une formation le 19 mars 2010 à Brossard;

ATTENDU QUE le programme offre un atelier et des informations qui sont très pertinentes pour le Service de la cour municipale;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande la participation de la greffière audit congrès;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Robert Goulet
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, madame Christine Denis, à participer à une formation de l'Association des Greffiers de Cours municipales du Québec (AGCMQ) qui aura lieu le 19 mars 2010 à Brossard, pour un montant estimé de 485,00 \$ incluant l'inscription, l'hébergement et les déplacements

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cette fin et seront pris à même les postes budgétaires « 02-120-00-454 » - Service technique – services de formation et « 02-120-00-310 » - Frais de déplacement du personnel.

Adoptée à l'unanimité

10-02-066 Levée de la séance

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Edward J. McCann
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Il est 21h15.